# CHEMINS DE FER

## HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

### Illinois Central

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| "The Limited," Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 8:15 p m |
| Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 10:55 a m |
| Local Mail | 6:40 p m |
| Northern Express | 8:50 a m |
| McComb Accommodation | 9:50 a m |
| Excursion Dimanche | 9:30 p m |

DEPART

| | |
|---|---|
| "The Limited," Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 9:15 a m |
| Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 7:10 p m |
| Local Mail | 5:30 a m |
| Northern Express | 4:30 p m |
| McComb Accommodation | 2:50 p m |
| Excursion Dimanche | 7:45 a m |

### Yazoo et Mississippi Valley

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| Vicksburg Express | 5:30 p m |
| Memphis Express | 8:10 a m |
| BatonRouge et Woodville Accommodation | 9:40 a m |
| Excursion Dimanche | 9:30 p m |

DEPART

| | |
|---|---|
| Vicksburg Express | 7:00 a m |
| Memphis Express | 3:15 p m |
| Baton Rouge et Woodville Accommodation | 4:15 p m |
| Excursion Dimanche | 8:00 a m |

### Louisville et Nashville

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| New York and Nouvelle Orléans Limited | 7:50 a m |
| Cincinnati et Florida Express | 7:05 a m |
| Cincinnati, Chicago et New York Express | 8:30 p m |
| Montgomery Accommodation | 6:45 p m |
| Gulf Coast Limited (tous les jours excepté Dimanche) | 8:50 a m |
| Nouvelle Orléans-Mobile Accommodation | 11:55 a m |
| Excursion Dimanche | 8:05 p m |

DEPART

| | |
|---|---|
| New York and Nouvelle Orléans Limited | 8:00 p m |
| Cincinnati et Florida Express | 9:00 p m |
| Cincinnati, Chicago et New York Express | 8:30 a m |
| Montgomery Accommodation | 5:45 a m |
| Gulf Coast Limited (tous les jours excepté Dimanche) | 3:25 p m |
| Nouvelle Orléans-Mobile Accommodation | 5:15 p m |

### Southern Pacific Company

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| Houston Local | 5:25 p m |
| Sunset Express pour Louisiana, Texas et Californie | 6:45 p m |
| Lafayette Local | 11:40 a m |
| Texas Express | 7:25 a m |

DEPART

| | |
|---|---|
| Houston Local | 6:50 a m |
| Sunset Express pour Louisiana, Texas et Californie | 11:55 a m |
| Lafayette Local | 3:00 p m |
| Texas Express | 9:00 |

### Frisco Lines

Station Terminale Rue Canal

DEPART.

| | |
|---|---|
| Houston, Beaumont, De Quincy, Eunice, Opelousas, Baton Rouge | 7:10 p m |

ARRIVEE.

| | |
|---|---|
| Houston, Beaumont, De Quincy, Eunice, Opelousas, Baton Rouge | 9:25 a m |

HORAIRE LOUISIANA SOUTHERN
Embrachements des Lignes Frisco.

Effective 24 août 1913.

Rues St. Claude et Champs Elysées.

DEPART.

| | |
|---|---|
| Train spécial d'ouvriers pour Violet, tous les jours dimanches excepté | 6:00 a m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours dimanches excepté | 7:00 a m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours | 4:30 p m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, dimanche seulement | 8:00 a m |
| Shell Beach Motor, tous les jours | 7:00 a m |
| Shell Beach Motor, tous les jours | 4:30 p m |
| Sportsman's Special, Shell Beach, dimanche seulement | 5:00 a m |
| Beach, dimanche seulement | 5:10 p m |

ARRIVEE.

| | |
|---|---|
| Train spécial d'ouvriers pour Violet, tous les jours dimanches excepté | 6:00 p m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours dimanches excepté | 6:00 p m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours | 10:10 a m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, dimanche seulement | 6:25 p m |
| Shell Beach Motor, tous les jours | 10:10 a m |
| Shell Beach Motor, tous les jours | 7:50 p m |
| Sportsman's Special, Shell | |

### Queen et Crescent.

Station Terminale, rue Canal.

DEPART

| | |
|---|---|
| New York et Washington | 7:30 p m |
| Cincinnati et Asheville | 7:30 p m |
| St. Louis et Chicago | 4:45 p m |
| Cincinnati et Asheville | 8:00 a m |
| Meridian Accommodation | 5:10 a m |
| Hattiesburg Local | |
| Excursion du Dimanche | |
| Carriere et points int. | 7:10 a m |

ARRIVEE

| | |
|---|---|
| New York et Washington | 9:10 a m |
| Cincinnati et Asheville | 9:10 a m |
| St. Louis et Chicago | 9:10 a m |
| Cincinnati et Asheville | 8:35 a m |
| Meridian Accommodation | 4:35 p m |
| Meridian local | 4:40 p m |
| Excursion du Dimanche | |
| Carriere et points int. | 7:20 p m |

### New Orleans Great Northern Railroad

Station Terminale Rue Canal

ARRIVEE

Tous les Jours Excepté Dimanche

| | |
|---|---|
| Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et int. | 5:50 p m |
| Folsom, Columbia, Tylertown, et intermédiaire | 8:50 a m |

Dimanche Seulement

| | |
|---|---|
| Jackson, Columbia, Tylertown et intermédiaire | 8:05 p m |
| Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire | 10:05 a m |

Excursions des dimanches.

| | |
|---|---|
| Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Forest Glen, Lacombe et intermédiaire | 8:05 p m |

DEPART

Tous les Jours Excepté Dimanche

| | |
|---|---|
| Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et intermédiare | 6:50 a m |
| Folsom, Columbia, Tylertown et intermédiaire | 4:15 p m |

Dimanche Seulement

| | |
|---|---|
| Jackson, Columbia, Tylertown, et intermédiaire | 7:35 a m |
| Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire | 6:00 p m |

Excursions des dimanches.

| | |
|---|---|
| Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Forest Glen, Lacombe et intermédiaire | 7:35 a m |

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif, VENDREDI, le 26 Décembre 1913, d'une propriété améliorée de valeur du Quatrième District, portant le No. 3932 rue Troisième, entre Broad et Dorgenois.**

**Mlle Anna M. Meyer vs. Ellis E. Smith.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,265 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 26 Décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro 24, dans l'Ilet No. 485, borné par les rues Troisième, Quatrième, Broad et Dorgenois, sur un croquis dressé par D. E. Seghers et fils, voyers, daté du 1er Décembre 1904, et joint à un acte pasé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 1er Décembre 1904; lequel lot commence à une distance de 233 pieds 4 pouces et 4 lignes de la rue Dorgenois et mesure 30 pieds de face sur la rue Troisième, 127 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
nov21,28—dec5,12,19,25,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif, VENDREDI, le 26 Décembre 1913, d'une propriété améliorée de valeur du Premier District, formant le coin des rues Sud Johnson et Erato, dans l'Ilet des rues Galvez et Thalie.**

**Frank B. Twomey vs. William Nunn.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,282 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 26 Décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. 12, dans l'Ilet No. 510, borné par les rues Sud Johnson, Galvez, Erato et Thalie, sur un plan dressé par D. E. Seghers et fils, voyers, daté du 30 Septembre 1908, et joint à un acte de vente du Dr. John C. Derbofen à Nathan Cohen et als, passé devant A. D. Danziger, notaire public, le 1er Octobre 1908, lequel lot forme le coin des rues Sud Johnson et Erato, et mesurant 26 pieds 5 pouces de face sur la rue Erato, sur 98 pieds de profondeur et de face sur la rue Sud Johnson, entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquereur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
Nov. 21, 28—Dec. 3, 12, 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District, formant le coin de l'avenue Louisiane et de la rue Chestnut, portant le numéro municipal 1207 avenue Louisiane, dans l'ilet des rues Tolédano et Colisée.**

**Veuve François Tujague vs. Isidore Rich.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,063 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressée par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 4 décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'Ilet No. 276, borné par l'avenue Louisiane, les rues Chestnut, Tolédano et Colisée, sur un croquis ou certificat d'arpenteur dressé par Geo. H. Grand, député voyer de ville, daté du 8 avril 1891, copie duquel est joint à un acte passé devant John J. Ward, notaire public, le 28 mars 1892, laquelle dite parcelle de terre forme le coin de l'avenue Louisiane et de la rue Chestnut, et mesure quatre vingt trois pieds de face à l'avenue Louisiane sur cent soixante pieds en profondeur et face à la dite rue Chestnut, entre lignes parallèles.

Saisie dans le proces ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
oct—31nov—7,14,21,28déc—4

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur améliorée du Septième District, portant le numéro municipal 1233 rue Fern, entre les rues Oak et Plum.**

**William S. Parkerson vs. Mme Ella H. Hall, veuve de Joseph F. Joor, et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,805 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 4 décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Une certaine pièce ou parcelle de terre, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 154, borné par les rues Fern (autrefois Washington), Burdette, Oak (autrefois Quatrième) et Plum, et mesure trente pieds de face à la rue Fern (autrefois Washington), sur cent pieds en profondeur entre lignes parallèles; la dite parcelle de terre comprent la partie de face du lot No. quinze, sur un croquis joint pour référence à un acte passé devant Fred Deibel, notaire, le 7 février 1888.

2. Une autre certaine pièce ou parcelle de terre, située dans le même district, et ilet, que la propriété premièrement ci-dessus décrite; la dite parcelle de terre est composée de la moitié du lot No. quatorze, la plus proche et adjoignant le No. quinze, et mesure quinze pieds de face à la rue Washington (actuellement Fern) sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3. Une autre pièce ou parcelle de terre, située dans le même district et carré que les deux pièces ci-dessus décrites, commençant à une distance de quarante cinq pieds de la rue Plum, désigné comme lot A et adjoignant le lot No. douze, mesurant vingt pieds sur une ligne s'étendant du lot No. douze courrant vers la rue Fern sur une profondeur entre lignes parallèles de quarante cinq pieds. Le dit lot ou parcelle de terre est pris de et forme partie de l'arrière des lots No. quatorze et quinze, suivant un croquis joint à un acte de vente devant Jas. J. Woulfe, notaire, daté du 13 février 1907, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations sur toutes les dites propriétés, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et usufruits et dépendances, qui y appartiennent ou en dépendent de quelques façons.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
STERLING PARKERSON,
Avocat pour le demandeur.
nov—2,7,14,21,28déc—4

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété de valeur du Sixième District, portant les Numéros 2828 et 2830 rue Upperline, entre Clara et Willow.**

**Security Building and Loan Association vs. William H. Jones.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,273 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 11 décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre avec bâtisses, etc., dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 654, borné par les rues Upperline, Clara, Willow et Robert, désigné par le No. 15 suivant un plan de Charles G. del Isle, voyer, daté du 5 juin 1893, annexé à un acte de vente par Ferdinand Goldsmith à la Compagnie "Carrollton Land and Improvement, Limited", passé devant Bus. Rouen, notaire public, le 16 décembre 1904, en vertu duquel le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSHE & BUCK,
Avocats pour la demanderesse.
nov7,8,14,21,28—dec5,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de shérif, le VENDREDI, 28 novembre 1913, de deux propriétés de valeur du Premier District portant respectivement les numéros 333 et 337 rue Alexandre, entre Banks et Palmyre, partiellement à termes de crédit.**

**Felix J. Dreyfous vs. Albert B. Davis, receveur Métropolitan Building Co.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,950 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 28 nov. 1913, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appareitnent, situé dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos. 2 et 3 dans l'Ilet No. 804, borné par les rues Alexandre, Murat, Banks et Palmyra, sur une copie de croquis établi par Walter J. Seghers, deputé voyer de ville, daté du 16 mai 1912, et joint à l'acte 676 de 1912 passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, suivant laquelle copie les dits lots s'adjoignent et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Alexandre sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre pieds quatre pouces et six lignes. Lot No. 2 étant le plus proche et s'entendant à une distance de trente pieds de la rue Banks.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions:

**Les deux dits lots décrits ci-dessus Nos. 2 et 3 seront offerts et vendus séparément sous des conditions identiques qui sont comme suit pour chaque lot.**

1. L'acquéreur aura à payer comptant la somme de $300, représentant le montant de 3 billets de $100 chacun, tous datés du 1er mai 1913, payables respectivement à 120, 150 et 180 jours après date; aussi les intérêts accrus sur ces 3 billets à partir du 1er mai 1913, jusqu'au jour de la vente et sur un billet de $3,200 daté du 1er mai 1913, payable à un an de vue, au taux de 8 pour cent par an à partir du 1er mai 1913 jusqu'à la date de la vente; ainsi que les honoraires d'avocats au taux de 5 pour cent sur le montant des billets en recouvrement et sur l'intérêt en ceci, $3 coût de la copie de l'acte, le coût et les frais du procès et vente aux lots vendus, et les taxes s'il y en a) sur le lot vendu.

2. L'acquéreur devant assumer le paiment du dit billet de $3,200 daté du 1er mai 1913, payable un an après date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an depuis la date de la vente jusqu'au paiment.

3. L'acquéreur devant payer le solde de l'adjudication, s'il y en a, au comptant.

**Dans le cas où, le montant de l'adjudication du lot vendu ne couvrirait pas la dette de la défenderesse sur le lot vendu comme il est démontré plus haut, alors:**

4. L'acquéreur devra payer au comptant les intérêts accrus au taux de 8 pour cent par an à partir du 1er mai 1913 à la date de la vente sur $3,500 (montant des dits 3 billets de $100 chacun et du dit billet de $3,200) le coût et frais du procès et vente au lot vendu, $3 coût de la copie de l'acte, les taxes (s'il y en a de dues) sur le lot vendu, honoraires d'avocat, aux taux de 5 pour cent sur le montant, de tous les dits billets et sur les intérêts accrus en ceci et aussi le prorata accru du net produit de la vente de chacun des dits billets de $100 chaque, ceja échu.

5. L'acquéreur devant assumer le paiment du dit billet de $3,200 ci-dessus deuxièmement décrit, jusqu'au montant seulement du prorata accru du net produit de la vente, et payer les intérêts seulement sur le prorata accru au taux de 8 pour cent par an depuis la date de la vente jusqu'au paiment.

Les acquéreurs respectifs, des lots respectifs, devant assumer et agréer à toutes les obligations et stipulations, comme stipulées dans les actes de ventes originaux, les ceux passés devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 1er mai 1913, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, comme au lot No. 2 dans le registre No. 1089, folio 245, le 5 mai 1913, et comme au lot No. 3 dans le registre 1090, folio 100, le 5 mai 1913.

Les acquéreurs respectifs au moment de l'adjudication devant faire un dépot de 10 pour cent de leur achat respectif.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
oct—24,25nov—1,7,14,21,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété de valeur du Sixième District portant le No. 2816 rue Upperline, entre les rues Clara et Willow.**

**German-American Homestead vs. Sylvester White.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,874 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 18 du carré No. 654, borné par les rues Upperline, Clara, Willow et Robert, sur un croquis fait par H. C. Brown, député voyer de ville, joint pour référence à un acte de vente passé devant J. F. Meunier, notaire, daté du 12 octobre 1910. D'après ce croquis le dit lot No. 18 commence à une distance de 120 pieds de l'encoignure Upperline et Clara et mesurant 30 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ROGER MEUNIER,
Avocat pour le demandeur.
nov7,14,21,28—dec5,11

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente d'une propriété de valeur dans le Sixième District, portant le No. 2812 rue Upperline, entre les rues Clara et Willow.**

**German-American Homestead vs. Sylvester White.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 105,875—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que toue les privilèges qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 19 du carré No. 654, borné par les rues Upperline, Clara, Willow et Robert; sur un croquis fait par H. C. Brown, député voyer, annexé pour référence à un acte de vente par "The Carrollton Land Co., Ltd.," à Sylvester White, passé devant J. F. Meunier, notaire public, le 12 octobre 1910. D'après ce croquis, le dit lot commence à une distance de 90 pieds de l'encoignure Upperline et Clara et mesure 30 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
ROGER MEUNIER,
Avocat pour le demandeur.
nov7,14,21,28—dec5,11

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente de shérif, le VENDREDI, 28 novembre 1913, d'une grnade jolie et atractive propriété residentielle de valeur, portant le numéro municipal 1736 Avenue Palmer, coin de la rue Franklin, dans un voisinage aristocratique, environs magnifiques.**

**Louis B. Giraud (Agent) vs. Charles T. Keplinger.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,900 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 28 novembre 1913, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par l'Avenue Palmer et les rues Calhoun, Saratoga et Franklin, lequel dit lot de terre forme le coin de l'Avenue Palmer et la rue Franklin, et mesure soixante pieds de face à l'Avenue Palmer sur cent soixante pieds de profondeur et face à la rue Franklin.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
DART, KERNAN & DART,
Avocats pour le demandeur.
oct24,25,31—nov7,14,21,27,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété de valeur dans le Premier District portant le No. 3306 rue Palmyre, entre l'avenue Hagan et la rue Rendon.**

**James Brown vs. Mme Mary Esther Cain, épouse de F. J. Rolland.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,136 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 décembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré No. 681, borné par l'avenue Hagan et les rues Rendon, Banks et Palmyre, désigné par le No. 16, commençant à une distance de 30 pieds de l'encoignure Rendon et mesurant 30 pieds de face à la rue Palmyre sur 120 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY,
Avocats pour le demandeur.
nov7,14,21,28—dec5,10,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District portant le numéro municipal 619 rue Upperline, entre les rues Annunciation et Laurel, le VENDREDI, 28 novembre 1913.**

**Excelsior Homestead Association vs. Mme Elizabeth Berley, épouse d'Auguste Faber et Auguste Faber.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,965 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 28 nov. 1913, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelques façons, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 140, borné par les rues Annunciation, Upperline, Lyons et Laurel, désignées par les Nos. 9 et 10, et mesurent comme suit: Lot No. 9 mesure vingt-cinq pieds trois pouces plus ou moins de face à la rue Upperline sur une profondeur de cent six pieds quatre pouces sur la ligne arrière des lots 4, 5, 6, 7, 8 et autres lots, et une profondeur de cent soixante-trois pieds cinq pouces sur la ligne de côté du lot No. 10, le tout plus ou moins. Le lot No. 10 a une façade sur la rue Upperline de vingt-cinq pieds trois pouces plus ou moins, sur une profondeur de cent soixante-trois pieds cinq pouces sur la ligne de côté du lot No. 9, et une profondeur de cent cinquante-neuf pieds et quatre pouces sur la ligne de côté des autres lots adjoignant, plus ou moins.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant en sus et en plus de son enchere payer les taxes dues sur la dite propriété soit environs $65 et faire un dépot de dix pour cent, au moment de l'adjudication, sur le montant du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CONRAD O. COLLINS,
Avocat pour le demandeur.
oct24,31—nov7,14,21,27,28


# L'ABEILLE
## DE LA
# Nouvelle-Orléans

## TROIS EDITIONS DISTINCTES:

**EDITION QUOTIDIENNE,**

**EDITION HEBDOMADAIRE,**

**EDITION DU DIMANCHE.**

## ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

## EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS-UNIS, CANADA, MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

**$9.00-Un An | $4.50-6 Mois | $2.25-3 Mois | $0.75-1 Mois**

POUR L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

**$12.15-Un An | $6.10-6 Mois | $3.05-3 Mois | $1.05-1 Mois**

## EDITION HEBDOMADAIRE,

**PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.**

POUR LES ETATS-UNIS, LE MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

**$3. - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 M**

LE CANADA ET L'ETRANGER

**$4.00 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.35 - - 4 Mois**

**Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.**

## EDITION DU DIMANCHE

**Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands**

**NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR**

**Mandats-Postaux ou par Traites sur Express**